



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

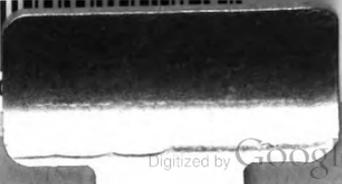
Ch 1007



UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT



900000







Ch 1007

CHINKI,  
HISTOIRE  
COCHINCHINOISE,

*Qui peut servir à d'autres Pays.*  
*par Gabr. Fr. Loyer.*

---

Æquè pauperibus prodest, locupletibus æquè.  
*Horat. Epist. 1.*

---



A L O N D R E S.

---

M. DCC. LXVIII.

dres, 1768, in-8, br. (Ed. originale).

Par l'abbé Coyer. Quelques bibliophiles l'ont à tort attribué à Voltaire.

1 50



**C H I N K I,**  
**HISTOIRE COCHINCHINOISE,**  
*Qui peut servir à d'autres Pays.*

---

**CHAPITRE PREMIER.**

*Comment Chinki se trouvoit heureux.*

**C** Hinki vivoit en Cochinchine dans la belle Province de Puloambi, au pied des riantes montagnes qu'un Peuple Agriculteur avoit fécondées: toutes coupées en terrasses, elles représentoient de loin des pyramides immenses, divisées en plusieurs étages qui semboient s'élever au Ciel. De ces hauteurs couloient des sources abondantes qui venoient arro-

A ij

fer les plaines & former des rivières. Jamais le gouvernement n'avoit eu besoin d'encourager l'Agriculture par des prix, ni de la diriger à telle ou telle production. Jamais on n'y avoit proposé ni nouvelle charrue, ni nouveau semoir. La propriété, la sûreté, la liberté, le partage des terres à une infinité de petits colons, l'estime accordée à l'Agriculture, comme au premier des Arts; avec ces moyens vraiment physiques tout prospéroit, parce que tout étoit dans l'ordre de la Nature.

C'est dans ce Paradis terrestre, dans le vallon de Kilam que Chinki cultivoit le riz, le mahis, le millet, les patates, la canne à sucre, le cotonier, le mûrier, l'oranger, l'ananas & le cocotier, d'où découle un vin agréable. Il s'étoit marié entre vingt-cinq & trente ans, temps de maturité, où l'homme se reproduit avec plus d'avantage. Il avoit deux femmes qui lui avoient donné douze enfants, en six ans de mariage, & qui

disputoient sa tendresse en partageant ses travaux. Ses enfants, en se jouant dans les sillons, autour de la charrue, de la beche & des troupeaux, apprennoient déjà à connoître la premiere destination de l'homme, & peut-être son bonheur. Ses domestiques ne sentoient la supériorité du Maître, que par les biens qu'ils en recevoient.

Rien ne manquoit à la prospérité de la famille. La terre rendoit cent pour cent. L'habitation étoit commode. Les greniers & les celliers toujours pleins, les troupeaux nombreux, les vêtements propres, quelquefois un peu de parure; les délasséments se mêloient au travail. Chinki, à la fin de chaque semaine, donnoit une fête champêtre, où il assembloit la Jeunesse du voisinage. Ses deux épouses avec une santé fleurie, des graces naïves, l'humeur enjouée, fruit de l'innocence & de l'aïfance, appelloient les vrais plaisirs. Il étoit lettré pour un homme de son état. Tous les jours, quand

il quittoit son travail, il lisoit quelque Livre d'Agriculture, les Loix simples, ou l'Histoire de son Pays, & la Morale de Confucius. Il ne demandoit au *Tyen* (1) que la continuation de son bonheur.

---

## C H A P I T R E II.

### *Augmentation inattendue du Tribut.*

**V**Int le jour de s'acquitter du Tribut public qui se payoit en nature; usage que la Cochinchine avoit reçu de la Chine, pour éviter l'inégalité arbitraire, les vexations & les retardemens aussi nuisibles au fujet qu'au Prince. Le Mandarin chargé de percevoir, se présenta. La récolte étoit sur le champ. Soyez le bien venu; dit Chinki, prenez la trentieme partie des fruits de mon travail; & que le Royaume prospere toujours.

---

(1) Le Dieu du Ciel.

Vous ne savez donc pas, reprit le Mandarin, qu'un nouvel Ed it porte le Tribut à la vingtieme partie? Je l'ignorois, répondit Chinki : mais sans doute que l'Etat a quelque nouveau besoin que j'ignore aussi. Prenez la vingtieme partie; & que le Ciel bénisse toujours le Prince.

Ce que Chinki avoit soupçonné, étoit vrai. On vouloit augmenter les forces de terre & de mer, former des établissemens pour de nouvelles branches de commerce, élever des monuments publics dans la Capitale & les autres grandes Villes. Dans les grands besoins, les bons Rois ont encore plus de peine à demander, que les Sujets à donner.



---

### C H A P I T R E III.

*Moyens que Chinki met en usage pour ne pas diminuer sa subsistance.*

**L'**Année suivante, comme l'augmentation du tribut ne suffisoit pas, on délibéra dans le Conseil Royal, sur ce qu'il y avoit à faire. Des génies consommés dans la science des tributs, étoient arrivés du Mogol. Ils proposèrent de lever le tribut en argent. Le Roi ne goûtoit guere la proposition. Le Mandarin qui présidoit aux finances, y voyoit aussi du danger. Cependant, à cause des besoins de l'Etat, il fut décidé qu'on pouvoit essayer. L'essai fut long; les terres furent taxées arbitrairement; & ce ne furent plus des Mandarins qui furent préposés à la levée du tribut; mais des mercenaires plus habiles. Chinki avoit plus de denrées que de taels (1) dont

---

(1) Monnoie qui vaut 20 sols de France.

il faisoit peu de cas, parce qu'il en avoit fort peu besoin. Il vendit à perte, pour ne pas s'exposer à perdre davantage par les poursuites du recouvrement; & en calculant, il trouva que ce nouveau système lui enlevoit le quart du produit net de son travail. Ses femmes qui jusques-là n'avoient senti que la gaieté, devenoient tristes. Chassez, leur dit-il, ces nuages qui obscurcissent vos traits. Il est juste de sacrifier quelque chose de son aisance aux besoins de l'Etat qui protege nos propriétés. Je vais remplir le vuide qui s'y forme par le défrichement d'un terrain qui promet peu, à la vérité; mais quand il ne me rendroit que cinquante ou quarante pour cent, ce nouveau produit diminuera le poids du tribut. Il se livra donc à toutes les avances du défrichement : un grand nombre de Cultivateurs en fit autant; & l'on vit dans l'étendue des Provinces de nouvelles productions.

Voyez, dirent au Prince les Publi-

cains du Mogol, le bon effet de la nouvelle administration. Vos Sujets y gagnent ; & il est juste que ces nouvelles productions rendent aussi quelque chose à votre trésor. Effectivement elles furent taxées : mais, comme il falloit prélever les avances, la taxe se trouva plus forte que les nouvelles valeurs. Chinki, puni par son travail, abandonna cette moisson naissante, bien-loin de penser à d'autres défrichements ; & tous ceux qui calculèrent comme lui, se dégoûtèrent aussi.

Ses épouses, pour ne pas montrer leur humeur, tomboient dans une mélancolie sourde, que le mari, par leur retenue même, sentoit encore plus vivement. Ce fut bien pis, lorsqu'il supprima cette fête champêtre qu'il leur donnoit chaque semaine, & qui entraînait quelques dépenses. Elles laissèrent échapper des plaintes pour la première fois.

## C H A P I T R E IV.

*Chinki obligé à retrancher toute aisance.*

**L**Es besoins de l'Etat subsistoient, & la nouvelle forme de percevoir n'augmentoît pas le trésor public; parce que le produit s'abforboit, en grande partie, par les salaires des employés à la perception. Les Publicains furent obligés, de temps à autre, de creuser quelque nouvelle source d'argent, qui, par des voies détournées, minoient les terres; en sorte que, dans la révolution de huit ans, Chinki se vit réduit à la moitié de ses jouissances.

Il n'y avoit que sa famille qui augmentoit. Il avoit alors vingt-quatre enfants, dix-huit garçons & six filles, tous promettant beaucoup : belle génération, s'il avoit eu les moyens de la faire subsister. Il pensa aux retranchements qu'il pouvoit faire sur l'aisance. Ses domestiques,

c'est-à-dire , les compagnons de ses travaux , étoient nombreux. Amis , leur dit-il , ces champs que vous cultivez avec moi , vous donnoient une vie aussi douce que la mienne. Il faut se conformer au temps : cet excellent riz , ce lait , cette chair de mes troupeaux , dont je vous nourrissois , ce vin de cocotier dont je vous abreuvois , je suis forcé à convertir en tael la plus grande partie de tout cela. Vous vivrez de patates , de mahis , de cassave & d'eau pure. Vous êtes un bon Maître , lui répondirent les domestiques. Nous vous aimons , nous soutiendrons cette vie dure , autant que nous le pourrons ; mais vous savez que la bonne subsistance est la première raison de tous les hommes.

Le Maître sentit trop la valeur de cette raison ; mais il crut que les retranchements qu'il alloit tenter sur ses enfants , adouciroient un peu la peine des domestiques. Rien n'étoit fermé dans la maison ; la figue , l'orange , l'ananas , cent au-

tres fruits délicieux , aussi-bien que les nourritures plus substantielles, tout étoit à la discrétion de la famille. Les enfants n'avoient d'autres regles que leur appétit , sans connoître la parsimonie & les indigestions. Tout fut mis en réserve, tout fut compté. Leurs vêtements étoient propres , & un peu recherchés ; ce qui plaisoit beaucoup aux deux meres. Ils ne furent plus vêtus que de l'étoffe grossiere qui habilloit les domestiques. Le pere , en faisant ces retranchements , ne s'épargnoit pas lui-même ; & c'est ce qui lui coûtoit le moins.

Les deux meres , à l'aspect de toutes ces privations , menerent Chinki sous le berceau de verdure où il les avoit époufées ; elles y avoient fait porter leurs robes , & les ornements qui convenoient à leur sexe & à leur état. Voici le lieu , lui dirent-elles , où vous avez reçu notre foi , & où votre main nous a parées. Nos beaux jours sont passés. Reprenez tout cela , & faites-en des taëls , puisqu'il

faut dépendre de ce métal. Nous souffrirons avec vous. Chinki se mit à pleurer.

Il étendit son économie jusques sur la génération. Je suis pere de vingt-quatre enfans, leur dit-il : nous les éleverons, comme nous pourrons ; je ne veux plus faire de malheureux. Vous oubliez donc, répondirent-elles, les préceptes de Confucius, dont vous nous avez fait tant d'éloges. N'a-t-il pas dit que la bénédiction des peres & des meres sera de voir beaucoup d'enfans autour de leur table? ... Oui; mais il faut, avant tout, qu'il y ait quelque chose sur cette table.

Au reste, il tâchoit d'encourager les deux meres, les enfans & les domestiques, par l'égalité de son humeur, par la douceur de ses paroles, & tous les secours de la morale. Mais le besoin n'a point d'oreilles.



---

## CHAPITRE V.

*Origine des Seigneurs territoriaux dans la Cochinchine.*

**C**E qui se passoit dans la maison de Chinki, se multiplioit à peu près dans toutes les familles des Cultivateurs. Il y eut des plaintes, des murmures, des cris perçans, qui retentirent jusqu'à la Capitale, & au pied du Trône. Le Roi assembla les Princes, les grands Mandarins, & les Tlamas-touès, c'est-à-dire, les Officiers Généraux de l'Armée. Vous connoissez, dit-il, les besoins extraordinaires de l'Etat, & mon amour pour mon Peuple. Je voudrois satisfaire à tout, sans arracher des plaintes. Ces plaintes m'affligent. Quels sont les remèdes ?

On ouvrit différents avis qui tombèrent par la discussion. Un Tlamas-touès proposa le sien en ces termes : Grand Roi, ce qui donne de l'insolence à votre Peuple

ple, c'est la propriété & la liberté. On n'a point entendu dire que les esclaves du Tonquin & du Mogol osent se plaindre. Etablissez dans vos Etats un Ordre de noblesse héréditaire, qui comprendra les Seigneurs de votre Cour, les Mandarins de la Capitale & des Provinces, & tous les Officiers de vos armées. Distribuez les terres à cette Ordre éminent, à chacun selon son rang, ses services, & son importance ; & que le corps de la Nation fait pour le travail, attende dans l'esclavage la subsistance, telle qu'on voudra la lui laisser. C'est ainsi qu'en vous attachant le fort par des bienfaits, vous tiendrez le foible dans une soumission éternelle ; & le tribut, quel qu'il soit, se payera par les mains de la reconnoissance.

Barbare, dit le Roi, oubliez-vous que je suis le pere commun de la grande famille ? Moi ! jeter mes enfants dans l'esclavage ! Quelle gloire, quelle satisfaction aurois-je à commander à des esclaves ? Plus d'arts, plus de sciences, plus de  
de

de talents, plus de vertus. S'il faut donner aux campagnes des Chefs en autorité, que ce soient des images de ma bonté, & non des Tyrans subalternes qui les asservissent.

Un Seigneur de la Cour, saisissant cette idée qu'il encensoit, proposa de créer dans chaque canton d'une certaine étendue, des Seigneurs territoriaux, fort honnêtes & fort doux, qui instruiraient les Cultivateurs des besoins de l'Etat, afin de supprimer leurs plaintes, qui auroient des Officiers de Justice pour le bon ordre, & qui se contenteroient de certains petits droits utiles & honorifiques, qui furent spécifiés dans un Edit solennel. Ces Seigneurs fort honnêtes & fort doux, avoient déjà quelques propriétés dans leurs cantons respectifs. Ils les étendirent, par la raison qu'une riviere engloutit les ruisseaux : ils étendirent aussi leurs droits utiles par le moyen de leurs Officiers de Justice. Marioient-ils leurs filles? ils exigeoient un présent de noces,

B

pour former une partie de la dot. Avoient-ils quelques terrains à remuer dans leurs propriétés? les Cultivateurs leur devoient tant de journées annuellement. Si un particulier vendoit un héritage, le Seigneur prélevoit une portion du prix : (1) une charge toujours subsistante, c'étoit un centieme de la récolte générale.

Quant aux droits honorifiques, c'étoit de se prosterner quand il passoit; de prier le Ciel dans les Pagodes pour sa conservation; de brûler du benjoin devant lui comme sur l'Autel, & d'autres observances pareilles.

---

(1) Le droit qu'on appelle en Europe lods & ventes.



---

## CHAPITRE VI.

*Révolution dans les esprits , qui jette Chinki dans de grandes détresses.*

**C**Hinki se trouvoit placé dans le domaine d'un grand Mandarin , qui se pressa d'élever un Château superbe , annoncé par de belles avenues , décoré de jardins délicieux , & d'un parc fort étendu. Il avoit , pour le servir , plus de fainéants qu'il n'en falloit pour cultiver un grand terrain. La nouvelle constitution amenoit de grands changements dans les idées.

De toute ancienneté on avoit cru dans la Cochinchine , que les animaux sauvages appartenoient au premier qui fait les prendre. Chinki résolut de s'en faire une ressource ; chose à quoi il n'avoit pas pensé au temps de sa prospérité. Je chasserai , dit-il , à certain jour que la terre ne demandera pas mon travail. Il essaya ; & il revenoit chargé d'une che-

B ij

vre sauvage, que les Gardes de la terre lui enleverent avec son arc, en lui disant : téméraire ! on te fait grace pour la première fois, de la punition que tu mérites.

Le lendemain, comme il étoit dans son champ, il prit deux gazelles qui venoient manger son riz. Le fait vint aux oreilles du grand Mandarin. Il y avoit dans ce moment des nouvelles publiques fort intéressantes : on ne parla que de celle-ci dans tout le Château. La Justice informa ; Chinki fut condamné à une amende de cinquante taels. Il ne pouvoit pas comprendre quelle forte d'injustice il y avoit à se délivrer d'un animal nuisible, que le Seigneur tuoit pour son plaisir.

A la bonne heure, dit-il ; la chasse est peut-être sa passion dominante. Tour-nons-nous du côté de la pêche. Je ne l'ai pas encore vu pêcher ; & puis il y a tant de poissons dans nos rivières. Il tendit ses filets, & fut heureux. Nouveau délit, nouvelle amende plus forte que la

premiere. Ses époufes , de leur côté , dirent entr'elles : le fel nous met en dépense ; il en faut beaucoup pour nos beftiaux. La mer nous touche ; effayons d'en faire , & Chinki nous louera. Elles partent à fon infu , elles arrivent , elles rempliffent quelques vafes de cette eau falée. Un homme à face dure , qui veilloit à ce qu'on n'épuisât pas la mer , les arrête pour les amener au Juge. Heureufement pour les pauvres affligées , un Tlamas-touès qui paffoit par-là , dit à l'homme dur : voilà vingt tael , & vingt coups de bâton tout prêts : vingt coups de bâton , entends-tu ? fi tu ne laiffes en liberté ces bonnes femmes ; choifis. Il choifit les tael. Chinki , apprenant cette malencontre , ne favoit plus s'il pourroit respirer impunément l'air commun à tous.

On avoit pensé de pere en fils que l'Agriculture étoit le plus noble de tous les métiers. Chinki voyoit venir au Château des verniffeurs , des ouvriers en laque ,

en magots , en porcelaine , qui étoient bien mis, fort considérés, & que le Mandarin admettoit quelquefois même à sa table. Il doutoit encore s'il pouvoit se préférer à eux : mais du moins il se mettoit au-dessus des domestiques du Seigneur. Dans cette opinion, il ne vouloit pas les saluer avant d'en être prévenu. L'un d'eux jura qu'il lui apprendroit son devoir; & la leçon fut un soufflet. Chinki paya amplement la leçon avec un bâton qu'il tenoit à la main. Il fut arrêté, jetté dans une prison, & condamné au carcan. Je ne suis point l'agresseur, s'écrioit-il; peut-être ai-je un peu excédé une juste vengeance : mais quel est l'homme qui se possède assez en recevant un soufflet? Enfin l'insolent n'est ni mort ni blessé.... Au carcan!... Sot, lui dit le Juge, ne crois pas qu'on te punisse pour avoir frappé un vil esclave qui ne vaut pas mieux que toi; mais c'est pour avoir insulté la livrée d'un grand Mandarin. Toutes ces idées le con-

fondirent encore plus. Il n'entendoit pas comment un homme méritoit moins d'égards que l'habit d'un autre.

On avoit encore tenu pour certain que tous les hommes étoient pétris du même limon ; & jusques-là , ce qui les distinguoit, c'étoit le mérite & les places. Ce temps n'étoit plus. Ceux qu'on avoit déclarés Nobles d'origine , & sur-tout les grands Mandarins allèrent s'imaginer que leur sang étoit plus pur , plus analogue aux grandes vertus que celui des autres hommes. Ils le disoient , ils l'imprimoient , ils le faisoient chanter sur le Théâtre. Quelques Philosophes (car il y en a par-tout où il y a de la raison ) contesterent cette nouveauté. On les appella des insolents qui méritoient d'être châtiés ; & peu s'en fallut qu'on ne fit passer l'opinion nouvelle en loi de l'Etat.



---

## C H A P I T R E VII.

*Chinki délibere sur ce qu'il fera de ses enfans.*

**C**Hinki, harcelé fans cesse par le Seigneur territorial, baffoué par ses esclaves & par les ouvriers qui venoient au Château, réduit à l'absolu nécessaire, & ne trouvant plus dans sa famille, autrefois si aisée & si joyeuse, que le besoin & la tristesse plaintive, fut trop convaincu que la terre ne suffisoit plus à la subsistance & au bonheur de ceux qui la cultivent. Il jetta ses regards inquiets sur les Arts, non pour lui, car à son âge, il n'étoit plus temps : mais pour sa malheureuse famille. Naru, le plus âgé de ses fils, avoit douze ans; & Dinka, sa fille ainée, quatorze. Il avoit oui dire que les Arts fleurissoient dans la Capitale, que tous les métiers y étoient en valeur; parce que tout l'or de l'Etat s'y

étoit accumulé. Effectivement on n'en voyoit plus dans les Provinces. Il prit donc la route de la Ville Royale, autrement *Diuh-hac*, avec ses deux enfants, pour les mettre en apprentissage, comptant bien y placer les autres, à mesure qu'ils grandiroient. Il traversa la riche Province de Cacham, celle de Quanquia, & arriva. Il fut extrêmement surpris de se voir fouiller aux barrières. Il jura par le *Tyen*, qu'il n'avoit volé personne; & que dans sa race on avoit toujours donné à l'indigent, bien-loin de voler. Il avoit, dans sa poche, du Bétel de Guzarate : on le lui enleva. Pourquoi donc, dit-il, avez-vous peur qu'il ne nuise à ma santé? Chacun en mâche, & je préfère celui de Guzarate à tout autre. Il n'y a pas de mal à cela, lui répondit-on : mais comme il est prohibé, vous en ferez quitte pour cinquante tael.

Chinki, dépouillé de son bétel, & avec cinquante tael de moins, courut vingt Hôtelleries où l'on ne logeoit point de

**Laboureurs.** Enfin par charité & pour deux taels par jour , on le mit avec ses deux enfants, dans un petit réduit obscur & mal-sain. Il se souvint d'avoir donné cent fois une hospitalité honnête à des Voyageurs , en les remerciant d'avoir préféré sa maison à toute autre. N'ayant jamais quitté le beau vallon de Kilam, où il étoit né , parce qu'il y trouvoit son bonheur, il employa quelques jours à parcourir la Ville, monde bien nouveau pour lui.

Le physique & le moral, tout l'étonnoit. Des Palais magnifiques dans des rues étroites & dégoûtantes : des lanternes qui n'éclairaient pas les nuits de toutes les saisons : une belle riviere, & point de fontaines publiques : de l'eau qu'on puisoit au milieu des égoûts, pour la vendre aux particuliers : des Marchés qui ressembloient à des cloaques : des Boucheries qui infectoient le centre de la Ville : des Hôpitaux où les corps les plus sains auroient aspiré des germes

de mort : de grandes places bien décorées où l'on voyoit peu de monde ; & des carrefours ferrés où l'on s'étouffoit pour entendre des hiftrions : une multitude affairée qui couroit toujours , les uns à pied , les autres dans des voitures dorées , avec des visages peints : des hommes qu'il croyoit freres , & qu'il falloit garder nuit & jour les uns des autres contre le vol & l'affassinat : à côté de l'abondance & du luxe dont il étoit frappé à chaque pas , des malheureux à demi-nuds qui mendoient leur pain , & d'autres qu'on alloit pendre. Ce qui attira le plus son attention relativement à l'objet de son voyage , c'étoient les Arts étalés de toutes parts.



---

## C H A P I T R E VIII.

*Comment Chinki perd sa qualité de Cochinchinois chez un Tailleur.*

**S**’Il est des temps où une Nation a trop d’ignorance & de sottise, il en est d’autres où elle a trop de lumieres & d’esprit. Sous une longue suite de regnes les Arts & Métiers avoient été aussi libres que l’air. L’ouvrier qui faisoit bien, étoit récompensé par la mesure du salaire, & par les éloges du Public. Celui qui faisoit de mauvais ouvrages, étoit puni en ne vendant pas. Depuis quelque temps, pour perfectionner les Arts, on les avoit enchainés dans un cercle de réglemens de toute espece, & de dépenses bien onéreuses. Chinki ignoroit tout cela; & réfléchissant seulement sur les Métiers où l’ouvrage ne manque jamais, il entra chez un Tailleur.

Le Tailleur ne travailloit pas ce jour-

là ; parce qu'il devoit aller à un repas de Maîtrise. Il étoit fort bien mis ; & sa femme encore mieux , dans un appartement élégamment meublé. Pardon, lui dit Chinki , tenant son fils Naru par la main. Je croyois m'adresser à un Tailleur. Vous êtes peut-être un Seigneur Territorial. *J'en ai habillé plus d'un* , répondit le Tailleur ; *mais que voulez-vous de moi ? Vous faire habiller sans doute ? ...* Point du tout. Vous donner cet enfant en apprentissage. *Est-il Etranger ? ...* Non assurément. Il y a plus de huit siècles, que, de pere en fils, nous cultivons les mêmes champs dans le vallon de Kila-m, le plus beau de la Cochinchine. Y en eût-il dix, reprit le Tailleur, il n'en seroit pas moins étranger, selon nos réglemens, puisqu'il n'est pas né dans la Ville ; & je crois devoir vous avertir que, quand il demandera la Maîtrise, il fera Sujet à des droits triples. Comment, dit Chinki, il faut payer pour faire ce que l'on fait, & pour se rendre utile ?

Je ne veux point d'un Métier, où l'on rançonne le savoir-faire, & où l'on traite d'étranger un Sujet du Roi. Mon fils ne sera pas Tailleur.

---

## C H A P I T R E IX.

*Pourquoi Chinki ne peut réussir à mettre son fils chez un Boulanger.*

**M**Aître, dit Chinki à un Boulanger, je vous amène un apprentif, si vous voulez le recevoir... *Est-il fils de Maître?...* Oui de Maître Laboureur, vous voyez son pere... Bon homme, reprit le Boulanger, apprenez que votre fils, après son apprentissage, fût-il aussi habile que moi, ne sera pas reçu à la Maîtrise, n'étant pas fils de Maître Boulanger. Si du moins il étoit fils de Compagnon, on pourroit l'avancer; tel est le règlement. Je croyois, dit Chinki, qu'on jugeoit l'ouvrier par l'ouvrage, & non par la naissance. Le fils d'un Maître hérite-t-il

de l'habileté du pere? Le mien ne fera pas Boulanger.

---

## C H A P I T R E X.

*Embarras de Chinki, faute d'entendre les finesses de la Langue.*

**A** *Rgent de mes pâtés, crioit un Pâtissier aux passants; j'aimerois mieux, lui dit Chinki, que cet enfant en fût faire que de les manger. Chargez-vous de l'instruire pour le prix dont nous conviendrons. Est-il fils de Maître?... On m'a déjà fait cette question; il n'a pas ce bonheur-là... Eh bien! est-il du moins fils à Maître? Je ne vous entends pas.... Je vais me faire entendre. Est-il né avant l'admission de son pere à la Maîtrise ou après?... Ni l'un ni l'autre, puisque je suis son pere, honnête Laboureur. Tant pis pour vous & pour lui, reprit le Pâtissier; car s'il étoit du moins fils à Maître, quand il sera question de le rece-*

voir à la Maîtrise , quoiqu'il payeroit le double d'un fils de Maître , il payeroit cependant beaucoup moins qu'un Sujet qui n'a ni l'une , ni l'autre de ces qualités. J'étois persuadé , dit Chinki , que la seule qualité qu'on demandoit à un Pâtissier , c'étoit de faire de bons pâtés. Mon fils n'en fera ni de bons ni de mauvais. Adieu , vendez toujours bien les vôtres.

---

## C H A P I T R E X I.

*Chinki obligé de convenir qu'on trouve toujours plus malheureux que soi.*

**C**'Etoit l'heure du dîner. Chinki entra dans la première taverne. A la table où il s'affit , étoient deux ouvriers qui mangeoient d'un air triste , sans dire mot ; un Corroyeur , & un Tanneur. Il leur conta avec amertume ses aventures de la matinée. Il m'est arrivé bien pis , dit le Corroyeur , quand j'ai demandé  
la

la Maîtrise, il y a six mois. Je n'étois ni fils de Maître, ni fils à Maître. Il ne me restoit qu'une ressource, celle d'épouser une veuve, ou une fille de Maître, car l'une & l'autre, selon les réglemens, apportent le Privilege de Maîtrise. Je me suis déterminé pour une veuve qui s'avise, à soixante ans, d'être jalouse. Je n'ai de bons moments que quand je suis éloigné d'elle. Voilà pourquoi je dîne ici, au-lieu de manger chez moi à côté de mon commerce.

Que n'ai-je votre veuve, reprit le Tanneur, plutôt que d'avoir épousé une fille de Maître. Il faut les prendre telles qu'elles se trouvent. Je lui passe d'être louche & bossue : mais je ne lui passe pas d'être acariâtre, & de vouloir exercer chez moi la Maîtrise en toute façon.

Amis, leur dit Chinki, vous êtes encore plus à plaindre que moi, qui ai deux femmes dont je suis fort content; & vous m'éclairez sur l'esprit de vos réglemens. Je ne veux pour mon fils ni veuve, de

soixante ans, ni fille louche, bossue & acariâtre. Il ne fera ni Corroyeur, ni Tanneur. Je vais tenter fortune chez un Cordonnier.

---

## C H A P I T R E XII.

*Il n'est pas toujours vrai que les Cordonniers soient les plus mal chaussés.*

Celui auquel Chinki s'adressa venoit de prendre mesure à un Mandarin de la Cour. Il quittoit une belle robe de soie pour reprendre son habit de travail, & certainement sa chaussure répondoit à sa robe. Oh! dit Chinki en lui-même, voici un bon Métier... Heureux Maître, rendez mon fils aussi habile que vous... *J'ai déjà un apprentif, vous le voyez... Qu'importe? vous les formerez ensemble. Votre peine n'en sera guere plus grande... S'il importe! payerez-vous cent taels d'amende pour moi, qui serai obligé outre cela de vous rendre votre fils? Un seul appren-*

*tif; tel est le règlement.* Cela ne peut être, reprit Chinki; vos règlements dérègleroient le bon-sens. N'est-il pas du bien public de multiplier, autant qu'il est possible, les hommes occupés? Une telle absurdité.... Il alloit continuer, lorsqu'on vint avertir le juré Cordonnier qu'un Savetier avoit osé faire des souliers neufs. Le Cordonnier quittoit Chinki pour courir au délit : mais au même moment un juré Savetier entroit pour saisir le Cordonnier qui avoit réparé de vieilles chaussures.

Quoi! dit Chinki, l'un est puni pour avoir fait du neuf, l'autre pour avoir restauré du vieux! Fera des souliers qui voudra. Naru n'en fera pas. Eh bien! reprit le Maître, voyez quelque Métier au-dessous du nôtre; Bonnetier, par exemple, Tonnelier.



---

## C H A P I T R E   X I I I .

*Erreur de Chinki sur la facilité de faire des  
bonnets & des tonneaux.*

**C**Hinki , par un bonheur singulier , trouvoit un Bonnetier bien disposé. On étoit déjà d'accord sur le prix de l'apprentissage. Dieu soit loué, dit-il : mon fils saura donc faire des bonnets dans un an ou deux, au plus.... *Non , l'apprentissage est de quatre ans....* Eh bien ! soit ; dans quatre ans , il sera donc Maître ?... *Pas encore , il faut , outre cela , six ans de compagnonnage.* Y pensez-vous, dit Chinki ? Dix ans pour être Maître dans l'Art des bonnets ! Celui qui a fait le réglement du bonnet , n'avoit point de tête. Naru ! tu ne feras pas des bonnets. Eh bien ! qu'il fasse des tonneaux , répondit le Bonnetier ; il en sera quitte pour sept ans d'apprentissage , sans compagnonnage. Il n'en faudroit pas tant , repliqua

Chinki ; pour apprendre à construire un Vaisseau. Le terme de l'apprentissage doit être celui où l'on n'a plus besoin d'instruction , adieu. Je trouverai peut-être quelque Métier , où l'on conviendra de ce principe.

---

## C H A P I T R E   X I V .

*Compassion illusoire d'un Vinaigrier pour  
Chinki.*

**U**N Vinaigrier sortoit de la fabrique du Bonnetier au même moment que Chinki ; il avoit tout entendu. Je partage votre peine , lui dit-il ; ces Bonnetiers , ces Tonneliers font les merveilleux , comme s'il étoit plus difficile de faire un bonnet ou un tonneau , que de composer de l'excellent vinaigre. Placez ce cher enfant dans notre Métier. J'y consens , dit Chinki ; car enfin , pourvu qu'il apprenne à se tirer de la misère en honnête hom-

me, n'importe comment ; je vous le livre. Ah ! si j'avois sept ans de Maîtrise, répondit le Vinaigrier, pour avoir droit de former un Eleve, comme le règlement le porte, je m'en chargerois volontiers ; mais je n'en compte que quatre. Sept ans de Maîtrise, repliqua Chinki, pour donner des leçons de vinaigre ! Je vois que votre Corps a ses difficultés comme les autres. Je chercherai ailleurs.



---

## C H A P I T R E  X V.

*Une chose amene l'autre.*

**C**Hinki avoit besoin d'un pot pour cuire son riz. Il entra chez un Potier de terre ; & après avoir examiné l'Art : je voudrois bien, dit-il, que mon fils vous eût pour Maître. Je le voudrois aussi, répondit le Potier ; j'y gagnerois, & votre fils n'y perdrait pas : car je le formerois avec autant de facilité que ces pots que vous voyez sortir de mes mains. Mais nous avons un statut qui défend de dresser plus de dix apprentifs par an. J'ai eu mon tour. C'est à d'autres à jouir. Je vais donc m'informer, reprit Chinki, chez vos Communiers, si.... Vous perdrez vos pas ; le nombre des apprentifs est complet. Il faut s'en tenir au règlement. Chinki le quitta en disant : celui qui a réglé les pots , raisonnoit comme une cruche.

C iv

---

## CHAPITRE XVI.

*Comment Chinki fut blessé, en s'occupant trop de son objet.*

**C**Hinki ne voyoit, en marchant dans la rue, que la bizarrerie des réglemens. Il va donner de la tête dans une vitre qu'un Vitrier portoit ; il la brise : il se blesse, & pour consolation, l'ouvrier l'entraîne dans sa boutique, pour lui faire réparer le dommage. Pas tant de bruit, dit Chinki ; si le même accident vous fût arrivé, mon seul regret eût été de vous voir blessé. Combien vous faut-il?... *Dix taels, en conscience....* Les voilà. Je vous en donnerois bien davantage, si vous vouliez apprendre votre métier à mon Naru, que vous voyez. Eh mais.... cela se peut, dit le Vitrier ; un Eleve que j'avois, vient de finir son apprentissage. Le métier est bon ; car on casse bien des vitres dans cette Capitale ; &

il en coûte peu pour se faire Vitrier. Combien ? dit Chinki. Fraix d'apprentissage & de Maîtrise, répondit le Vitrier, le tout pour neuf cents tael.... Neuf cents tael, s'écria Chinki, pour apprendre à couper du verre, & en avoir le droit ! Je vois que l'ouvrier habile, mais pauvre, ne peut sortir de l'indigence ; & que l'ouvrier ignorant, mais assez aisé pour acheter une Maîtrise, peut s'enrichir. Je ne suis pas assez riche pour sacrifier neuf cents tael. Je ruinerois mes autres enfants. Celui-ci pourra, par malheur, casser des vitres comme son pere, mais il n'en fera pas.

La nuit s'approchoit ; Chinki regagnoit son Hôtellerie : sa fille Dinka avoit passé une triste journée, dans le petit réduit, collée à une fenêtre, d'où elle voyoit les passants ; distraction qui ne chassoit pas son ennui. Elle se rappeloit les belles campagnes de Pubocambi, la verdure qui les tapissoit, les troupeaux qui les peuploient, les ruisseaux

qui les arrosoient, les arbres qui les ombrageoient, les fruits délicieux qu'elle y cueilloit, l'air pur qu'elle y respiroit, les careffes des deux meres, les danfes avec ses freres & ses sœurs, tous les amusemens champêtres, & ses occupations même qui les rendoient plus piquants. Un incident avoit encore augmenté sa tristesse. Parmi la foule des passants, quelques jeunes gens bien mis lui avoient fait des signes, en souriant. Elle s'étoit imaginé qu'ils se moquoient d'elle. Elle pleuroit, lorsque Chinkï entra; & comme elle apperçut sur son visage les traces sanglantes de la vitre cassée, ses larmes coulerent avec plus d'abondance. Après quelques sanglots, elle lui conta ses ennuis, & les signes moqueurs qu'on lui avoit faits. Cela n'est que trop vrai, dit le pere, ces méchants des Villes ne font que se moquer des jeunes filles; il faut les fuir. Ne mets plus la tête à la fenêtré. Ensuite il la consola le mieux qu'il put. Il lui fit es-

pérer un meilleur sort pour le temps où elle sauroit se le procurer par un bon métier, en lui remontrant que la campagne ne pouvoit plus la nourrir & l'établir; & qu'enfin elle retrouveroit ses freres & sœurs qui viendroient la joindre : on soupa, & on dormit.

---

## C H A P I T R E X V I I .

*Constance de Chinki à suivre son objet.*

**L**E lendemain, à peine le jour paroiffoit-il, que Chinki, après avoir confié sa fille à une voisine serviable, pour ne pas la laisser dans la solitude de la veille, fortit du logis avec son fils. Il ne voyoit dans les rues que de la populace, des bêtes de fomme, & des charrettes. Point de ces belles voitures, qui l'avoient frappé, & de ces précieux vêtements qui annoncent la fortune. Il fit part de son étonnement à un Menuisier, qui étoit déjà à son établi. Le beau monde que

vous ne voyez pas , dit l'ouvrier , ne se levera que dans quatre ou cinq heures. Ces gens-là , reprit Chinki , ne savent guere profiter des bons moments. Les couleurs de l'aurore , le réveil de la nature , la fraîcheur du matin , tout cela fera passé lorsqu'ils ouvriront les yeux : & pourquoi voir ? des tas de pierres : & pourquoi faire ? ils ne cultivent rien , ils ne s'exercent pas même aux métiers.

Comme il disoit cela , un enfant de l'âge de son fils , faisoit un rabot , & le pouffoit très-nonchalamment. Eh bien ! qu'est-ce encore , dit le Menuisier , ( c'étoit son pere ) cette maudite dorure qui te passe par la tête ? De gré ou de force , tu ne feras jamais que de mon métier. Pourquoi donc , reprit Chinki , puisque c'est un goût décidé , faites-en un excellent Doreur , plutôt qu'un Menuisier médiocre ; & prenez mon fils pour l'instruire. Je m'en garderai bien , repliqua l'ouvrier ; le mien ne peut passer dans un autre corps , sans s'affujettir à un tra-

vail infructueux de sept à huit ans; & sans m'exposer à de grosses avances pour sa réception à la Maîtrise. Au-lieu que dans le Métier de son pere, il profitera du privilege de sa naissance. Je fais bien qu'il seroit avantageux pour toutes les Professions & pour le Public, de donner aux fils d'Artisans, la liberté de se choisir le Métier qui leur plairoit le plus. Mais les réglemens s'y opposent. Ce n'est pas ma faute. Encore des réglemens, dit Chinki? ne pourrai-je découvrir un Art où il n'y en ait point?



---

## CHAPITRE XVIII.

*Comment Chinki fut empêché de placer son  
fils dans la serrurerie.*

**C**Hinki passoit devant un Palais dont on achevoit la construction ; entroit un Serrurier portant une serrure que Chinki admiroit. Savant Maître, lui dit-il, voudriez-vous mettre mon fils en état d'en faire autant ? Je ne suis pas Maître, répliqua l'Artisan. Comment, n'est-ce pas vous qui avez fait cette belle machine?... J'en ai fait de plus belles encore, il y a quatre ans ; mais n'ayant pas eu le bonheur de faire mon apprentissage dans la Ville Royale, on exige de moi huit ans de travail, chez les Maîtres, pour parvenir à la Maîtrise, & je n'en compte que sept. Jusqu'au terme, il faut que je me contente de gagner un tael par jour, tandis qu'avec le privilege de Maîtrise, j'en gagnerois dix & vingt. Nous les gagnons

pour les Maîtres. C'est ainsi qu'ils nous font payer les services que nous leur rendons.

On ne vous demande que huit ans, reprit un Charpentier, qui, à deux pas de là, écarriroit une poutre. Vous êtes bien traités en comparaison de nous, à qui on en prescrit douze. Ami, lui dit Chinkî, cela est d'autant plus ridicule, que la façon d'une poutre me paroît bien inférieure à celle d'une serrure. Mais vous, habile Serrurier, si vous faisiez beaucoup d'ouvrage pour votre compte, qu'en arriveroit-il?... Les Gardes & les Jurés de la Communauté tomberoient bientôt sur moi. Les Gardes! repliqua Chinkî; je croyois que le Roi seul avoit des Gardes; & ces Jurés, que jurent-ils?... Bien des articles; par exemple, de veiller à restreindre le nombre des apprentifs; à tenir, pendant de longues années, en apprentissage, celui qui fait déjà; à lui faire encore observer le temps du compagnonnage, & sur-tout à empêcher qu'on ne

s'ingere à travailler en son nom, quel-  
qu'habile que l'on soit, si l'on n'a pas des  
Lettres de Maîtrise. Les Gardes vont les  
avertir des contraventions; & si je fui-  
vois le conseil que vous me donnez,  
on me ruineroit.

Je vous entends, dit Chinki; c'est-à-  
dire, que vos Jurés jurent de donner  
toutes sortes d'entraves à l'Art, pour  
favoriser le monopole des Maîtres. Naru  
ne fera ni Serrurier, ni Charpentier.



CHA-

---

## CHAPITRE XIX.

*Par quel hazard Chinki se trouva dans une  
assemblée de Maîtres.*

**C**Hinki voyoit entrer beaucoup de monde par une grande porte, au-dessus de laquelle il lisoit *Salle de Maîtrise*. C'étoit une convocation de Maîtres pour juger des chefs-d'œuvre. Deux aspirants, l'un Doreur, l'autre Vernisseur, monstroient chacun le sien, avec un air de confiance qu'ils n'auroient pas dû avoir. Vous n'y entendez rien, prononcèrent les Jurés; des apprentifs de six mois en feroient autant. Ils étoient inconsolables: tant de temps & de fraix perdus, disoient-ils! que deviendrons-nous? Vous y entendez encore moins, reprirent les Jurés, vous n'en ferez pas moins admis à la Maîtrise; puisque selon les Statuts, on peut racheter les chefs-d'œuvre. Vous, Doreur, en qualité de fils de Maître,

D

vous n'êtes obligé qu'au petit chef-d'œuvre. Vous en ferez quitte pour trente taels. Vous, Vernisseur, qui n'avez pas cette qualité, vous payerez cent taels.

Un troisieme aspirant, c'étoit un Teinturier, présenta un chef-d'œuvre sans reproche, une étoffe du plus beau pourpre ; mais malheureusement il avoit des enfants ; & il y avoit un statut qui défendoit de recevoir un aspirant qui fût pere, parce que ses enfants auroient été au moins fils de Maître, & exempts par conséquent de certains droits que la Communauté ne vouloit pas perdre. Le sang bouilloit dans les veines de Chinki. Maîtres ici assemblés, s'écria-t-il, pour l'avancement des Arts ; vous les mettez à la gêne. Si le chef-d'œuvre est utile, l'argent ne sauroit le remplacer : s'il est superflu dans les Arts purement mécaniques, comme je le pense, pourquoi l'exiger ? L'ouvrier qui fera mal, en sera puni par le rebut de ses ouvrages ; aiguillon bien plus pressant que le chef-d'œuvre.

Quelle constitution où l'argent supplée au savoir? Quant au Teinturier qui vous présente un chef-d'œuvre satisfaisant, & que vous excluez de la Maîtrise, parce qu'il est pere, est-il du bien de l'Etat de rendre la paternité nuisible, & d'arrêter la population?

On se doutoit qu'il avoit raison; on le mit dehors.



---

## CHAPITRE XX.

*Comment Chinki se trouva engagé, sans y penser, à entendre les Sentences du Tribunal des Arts.*

**C**Hinki promenoit ses regards sur tous les Métiers, ceux principalement dont l'apprentissage pouvoit être facile & court. Sa vue s'arrêta sur une fabrique de fouets. Voici peut-être ce que je cherche, dit-il; ce n'est pas merveille que de faire un fouet; j'en ai fait moi-même pour mon usage sans avoir appris. Il est vrai que ceux-ci font très-enjolivés, comme il convient dans une Ville de luxe: mais enfin, c'est une petite façon de plus. Sur ce raisonnement il salua le Fabriquant, & lui présente son cher Naru. Je n'ai pas le temps de vous entendre, dit le Fabriquant; je cours au Tribunal des Arts, où j'ai un procès de conséquence. A mon retour nous nous parlerons. Je

veux vous suivre, reprend Chinki, pour vous féliciter si vous gagnez. Il le suivit en effet.

Le Fabriquant avoit plusieurs parties adverses présentes à l'audience : Tourneurs, Tabletiers, Corroyeurs, Cordiers, Doreurs, Peintres & Vernisseurs, qui tous, sur de bonnes raisons, lui disputoient le droit de gagner son pain & celui de sa famille, en faisant des fouets. Les Tourneurs revendiquoient cette fabrication par rapport à la verge & à la poignée. Oui, objectoient les Tabletiers: mais vous ne pouvez employer que du bois du pays; & s'il est question de bois étranger, c'est notre privilege. Les Corroyeurs prétextoient la courroie; les Cordiers la ficelle; les Doreurs, Peintres & Vernisseurs les divers enjolivements.

Le Tribunal décida que toutes les parties concourroient, chacun selon l'esprit de son Métier, à la fabrication du fouet; si bien qu'il ne restoit plus au Fabriquant que le pouvoir de le monter. Chinki,

D iij

de son côté, décidoit qu'il falloit employer cet instrument à mener les parties plaignantes, & les faiseurs de reglemens, après qu'on les auroit fellés & bridés; & il ne voulut plus de ce Métier.

On plaida d'autres causes de cette nature, qui lui donnerent quelques lumieres sur la Jurisprudence des Arts. Les Tabletiers demandoient la fabrication exclusive des évantails à cause du bois, & les Evantaillistes, à cause du papier. Les fraix de ce procès soutenu à perte d'haleine, se montoient déjà à vingt mille taels; & à cause de cela même, il ne fut pas encore jugé dans cette séance.

D'autre part les Lapidaires, les Orfevres & les Merciers s'attaquoient aussi. L'Orfevre prétendoit que le Lapidaire ne pouvoit vendre la pierre que sur le papier; & que c'étoit à lui Orfevre à la monter. Le Mercier disoit: je consens que le Lapidaire taille la pierre, & que l'Orfevre la monte; mais, par la sainte justice, c'est à moi à la vendre montée.

Les Carrossiers & les Bourreliers n'étoient pas moins acharnés les uns contre les autres; le Carrossier s'arrogeoit le droit de suspendre la voiture qu'il faisoit; & si je savois faire des roues, disoit-il, je n'aurois pas même recours au Charron. Le Bourrelier se foucioit peu des roues; mais il revendiquoit les sous-pentes : le Tribunal les lui adjugea exclusivement.

Cette décision occasionna un meurtre quelques jours après. Un Général Tunquois, nation toute guerrière & brutale, avoit commandé un carrosse. Ce carrosse n'arrivoit pas dans l'Hôtellerie où il étoit logé. Il va chez l'ouvrier... *Mille griffes du Diable! mon carrosse.* Le voilà, Seigneur, il est tout prêt, il n'y manque que les sous-pentes, elles sont chez le Bourrelier... *Pourquoi les y porter, âne rayé?* Je ne les ai pas portées. Il m'est défendu de fournir des sous-pentes... *Double imposteur, tu veux me persuader que les loix d'une Nation sage t'empê-*

*chent de faire ton Métier ! Eh bien ! tu ne feras ni voiture, ni souspente ; ramasse ta tête.* Effectivement un coup de fabre l'avoit jettée sur le carreau.

On rendit une autre Sentence qui prouva bien l'inflexible intégrité des Juges. On ne se servoit pour imprimer la Musique que de caractères informes. Un Typographe en présenta avec de nouveaux contours, & qui étoient évidemment plus nets & plus corrects. Malgré l'évidence, qui ne réussit pas en tout lieu, comme le privilège exclusif d'imprimer la Musique appartenoit à une seule personne, le Tribunal défendit de faire mieux.

L'audience finit par le redressement d'une contravention inexcusable. Un marchand Drapier ne s'étoit pas contenté de vendre du drap pour un habit, privilège incontestable de son commerce. Il avoit osé en fournir la doublure en soie, & tout l'assortiment qui, selon les statuts, devoient se prendre chez d'au-

tres Marchands. Il fut vivement tancé par le Tribunal, & condamné à une amende de 2000 taels.

Le grand Garde de la Draperie vengea subitement le Corps de cette mésaventure. Il dénonça avec une longue dignité, car il étoit affublé d'une robe noire traînante, un Marchand Mercier, atteint & convaincu d'avoir débité quelques doublures en laine. Le Tribunal le jugea de même. Chinki jugeoit autrement; il disoit; c'est comme si dans les marchers on défendoit de vendre la fourniture avec la salade. Je n'exposerai point mon fils à des professions si litigieuses.

Il avoit perdu sa journée dont la fin lui découvrit une autre perte. En rentrant à l'Hôtellerie, il chercha en vain quelques vêtements qu'il avoit apportés pour ses enfants. Je suis volé, dit-il à l'Hôtelière... Volé! répondit-elle; voilà ce que c'est que de loger des gens de votre sorte; vous déshonorez ma maison. Cela n'arrive pas quand on a d'hon-

nêtes gens... Volé! mais n'aviez-vous pas la clef dans votre poche?... Pardon, je ne l'ai pas même apperçue. Dans la campagne où j'ai toujours vécu avec d'autres honnêtes gens, il n'y a point de serrure. Au reste, celui qui m'a volé a eu grand tort; il n'avoit qu'à m'exposer son besoin, je lui aurois donné ce qu'il m'a pris. L'Hôteliere se mit à rire, & lui recommanda bien de fermer sa porte; mais il n'avoit plus rien à perdre. Sa fille Dinka avoit passé une journée moins triste que la précédente. Mais elle regrettoit sa robe, & ne prenoit point de goût pour une Ville où l'on voloit les filles.



---

## CHAPITRE XXI.

*Ce qui engagea Chinki à retourner au Tribunal des Arts.*

**C**Hinki repassant dans sa mémoire les contestations & les jugements dont il avoit été témoin, ouvroit les yeux sur l'esprit & les réglemens des différens Corps de Métiers; & comme il vouloit y placer toute sa famille; il retourna au Tribunal.

Au pied des Juges étoit un Plaideur qui crioit à l'injustice, en montrant une pendule qui enlevoit les suffrages de tous les Connoisseurs. Pourquoi ne pas le recevoir à la Maîtrise, dit le Tribunal, aux Jurés Horlogers? Ne convenez-vous pas que sa pendule surpasse toutes celles qui ont paru jusqu'à ce jour? Nous en convenons, dirent-ils, mais l'ouvrier est sans *qualité*. Un jeune Juge à qui la lecture des réglemens n'avoit pas encore dé-

rangé la raison, ne comprenoit pas comment, avec tant d'habileté, on pouvoit être sans qualité. Les Juges l'éclairèrent en lui disant que l'ouvrier n'avoit pas fait son apprentissage dans la Ville, & tous les vieux Juges le mirent dans la bonne voie par le réglemeut qui lui fut montré. Il ne ressentoit à l'Artiste que de travailler éternellement chez des Maîtres moins habiles que lui.

A peine cette Sentence fut-elle rendue, qu'on entendit des cris d'admiration; ce qui les causoit, étoit un coffre du plus beau lacque, destiné pour l'appartement de la Reine. Héfitera-t-on encore, disoit l'Artiste, de me donner des Lettres de Maîtrise? Effectivement, dirent les Juges, aux Jurés Vernisseurs; qu'avez-vous à objecter à celui-ci? Il a fait son apprentissage dans la Ville, il a rempli le temps de compagnonnage, son chef-d'œuvre est admirable, pourquoi ce retardement? Questionnez-le, repliquèrent les Jurés, sur la Religion.

Deux sectes partageoient le Peuple. Celle de Fo, & celle de Somonakondom que le Roi avoit appelée de Siam pour l'opposer à la premiere qui devenoit redoutable au Gouvernement. Tous les Corps de Métiers étoient voués à Fo. Les Sectateurs de Somonakondom n'étoient pas en si grand nombre : mais ils se flattoient de se rendre bientôt plus considérables par la faveur de la Cour. Tous les Lettrés étoient de l'ancienne Religion du Grand Empire de la Chine, adorateurs du Dieu du Ciel.

Le Président du Tribunal, se recueillant comme on fait pour des choses graves, interpella l'Artiste en ces termes... Ne croyez-vous pas qu'un Cochinchinois, après avoir grandi dans la piété filiale, doit être bon pere, bon mari, bon voisin, bon ami, compatissant pour ceux qui souffrent, Hospitalier pour les Etrangers, juste envers tous, soumis aux Loix & au Prince? N'êtes-vous pas persuadé qu'il est au Ciel une Providence

dont l'œil vigilant observe tout, dispose tout, qu'il y aura des récompenses pour la vertu ; & des punitions pour le vice? Doctrines enseignées par le Dieu Fo & confirmées authentiquement, lorsqu'il apparut sous la forme d'un éléphant blanc.

Je crois tout cela, répondit l'Artiste, excepté l'éléphant blanc qui ne me rendra pas meilleur ; & qui ne me fera pas faire de plus beaux coffres. Je préfère, je ne fais pas trop pourquoi, le singe Somonakondom qui, après 570 transmigrations, enseigna la même Doctrine, en délivrant la terre d'un monstre qui la défoloit ; & j'irai voir, quand j'en aurai le temps, la marque d'un des pieds de Somonakondom, qui est gravée, à ce qu'on assure, en trois lieux différents, dans le Royaume de Siam, dans celui de Pégu, & dans l'Isle de Ceylan. Mais de quoi s'agit-il ici ? N'est-ce pas de la perfection des Arts?

Le Tribunal avoit pitié de sa sottise. Cependant comme le beau coffre de Lac-

que faisoit le bonheur de la Reine, il n'osa pour le moment prononcer l'exclusion de la Maîtrise. On lui donna un mois pour se faire instruire, & abjurer ses impertinences.

Un Brodeur Banian ne fut pas traité avec tant de ménagement. Ses Broderies étoient extrêmement recherchées. Le Tribunal ne l'ignoroit pas. C'étoit un enchantement général, mais les Jurés Brodeurs crioient : il est *Banian*.

Je le suis, répondit-il : mais les Mandarins de la Cour, mais le Trône & l'Autel sont décorés de mes broderies. Pourquoi ne pas me permettre de faire comme Maître, ce qu'on me permet d'exécuter comme compagnon asservi & opprimé chez vos Maîtres ? d'ailleurs qu'a-t-on à reprocher aux Banians. Dispersés dans toute l'Asie, sans Chef & sans constitution, nous ne cherchons qu'à subsister par le travail & l'industrie, en nous conformant par-tout aux Loix, aux usages, & aux Ordonnances des Prin-

ces. Vos Rois, sur la réputation de notre habileté dans la banque, dans le change, dans le courtage, nous ont permis de nous établir dans leurs Etats. Mais on trouve le secret de rendre nulle la protection qu'ils nous accordent. On nous exclut non-seulement de toutes les charges & emplois; on nous interdit encore toutes sortes d'Arts & de Métiers. On nous défend de prendre couleur dans le commerce. Personne n'ignore la Requête injurieuse que vos corps de Marchands viennent de produire contre nous. Ils nous reprochent *le prêt à usure* : il faudra bien en venir là, si c'est le seul moyen qu'on nous laisse pour vivre. *La fripponnerie* : nous demandons qu'on pende les frippons. Et toujours *le crime originel de notre Religion* : il est un peu singulier que des Marchands, des Artisans veulent être plus Religieux que les Rois qui protegent la Religion; plus Religieux encore que le Bonze suprême qui nous voit au nombre de quinze mille dans

dans la Ville Sainte de Faïfo , qui nous a permis d'y exercer notre culte , & tous les Arts. Nous ne parlons de Religion à qui que ce soit. Nous souffrons qu'on nous en parle ; pourvu que ce ne soit pas pour nous ôter les moyens d'agir & de vivre : toutes ces raisons parurent pitoyables au Tribunal qui , tout d'une voix , prononça l'exclusion de la Maîtrise.

Hélas ! dit Chinki , j'apprends la Jurisprudence bizarre des Métiers : j'aimerois mieux que mon fils en eût un.



## CHAPITRE XXII.

*Comment Chinki fait une nouvelle tentative.*

**A**L'aspect de tant de difficultés dans les Arts de la seconde main, Chinki se tourna du côté des Manufactures en matieres premieres.

Près delà étoit une Manufacture en Ciseaux. Chinki salue le Maître, & lui demande si le métier va bien. Il alloit mieux pour moi, il y a quelque temps, répondit-il. Outre les ciseaux trempés que vous voyez, j'en fabriquois une quantité bien plus grande de non trempés ; & je les débitois aux Insulaires de Bornéo, sans savoir, à la vérité, à quel usage ils pouvoient employer des ciseaux de fer. Ceux qui veillent aux Fabriques, ont trouvé mauvais qu'on achetât des ciseaux sans trempe ; & ils en ont arrêté la fabrication, comme contraire aux réglemens. On a découvert ensuite qu'ils servoient

à moucher les chandelles dans l'Isle de Bornéo ; & on m'a rendu toute la liberté que j'avois : mais il n'est plus temps : les Insulaires se sont pourvus ailleurs. ( 1 )

Cette Histoire ne donnoit pas du goût à Chinki pour le Métier ; & comme en questionnant sur l'apprentissage, le compagnonnage & la Maîtrise, il trouvoit les mêmes difficultés que dans les autres professions, il renonça aux ciseaux.

- ( 1 ) On dit que cette bétise s'est répétée en France à Arconfat dans le Forez. Cette Fabrique de ciseaux non trempés nourrissoit , aux dépens des Barbaresques , plusieurs villages à présent ruinés & dépeuplés. Les sottises sont de tous pays.



---

## C H A P I T R E X X I I I .

*Chinki obligé de convenir que les bonnes actions ne sont pas toujours récompensées.*

**I**L falloit avoir toute la patience de Chinki , pour ne pas se rebuter. On ne voyoit que lui chez les Artisans & dans les rues. Une petite voiture à un cheval , alors fort à la mode pour écraser les passants , alloit en estropier un. Chinki le tira du danger. Celui-là dit à son Bien-faïcteur : homme avisé , que faites-vous dans cette Ville ? On n'y voit guere de gens de votre étoffe. J'y suis , répondit Chinki , pour initier cet enfant dans quelque profession , mais toutes le rejettent. Eh bien ! repliqua le Questionneur , je veux vous servir. Je suis Marchand Mercier , nous sommes vendeurs de tout , & faiseurs de rien. Nous étendons notre domination sur tous le Mé-tiers , qui , à prendre notre privilege à

la rigueur, doivent s'en tenir à la confection des ouvrages, & nous les livrer pour les vendre. Bien plus, nous avons le droit exclusif de faire venir les matieres premières qui servent aux Fabriques & aux Arts. Vous voyez delà que nous faisons un premier bénéfice sur les matieres, & un second sur la main d'œuvre. Ecoutez bien, vous n'êtes pas au bout: le Public même est asservi à nos privileges: il faut voir comme nous saisissons, comme nous faisons amener à notre bureau les marchandises qu'on voudroit tirer directement des Fabriques étrangères. Je suis fâché seulement que les Epiciers partagent ce privilege avec nous pour les marchandises qui les regardent. Un autre avantage encore, c'est que la profession ne demande pas un long apprentissage, puisqu'il n'y a point de travail de main; & autant qu'un ouvrier est au-dessus d'un Laboureur, autant un Mercier est au-dessus d'un ouvrier.

Je vous laisse régler les rangs tout à

E iij

votre aise, dit Chinki. Celui qui fait, vaut au moins celui qui vend, & le Laboureur est le premier producteur : mais ce n'est pas là le point dont il s'agit entre nous ; vous plairoit-il de former cet enfant dans votre commerce? ... *Volontiers, pour vous obliger.* Quels seront les fraix d'apprentissage & de Maîtrise? ... Très-modiques, presque rien pour un Etat aussi lucratif. Pension d'apprentissage, droit d'enrégistrement pour l'apprentissage, imposition annuelle sur les apprentifs & compagnons, fraix de Confrairie, fraix de Maîtrise, honoraires des Gardes & Jurés, somme toute, environ 1400 taels.

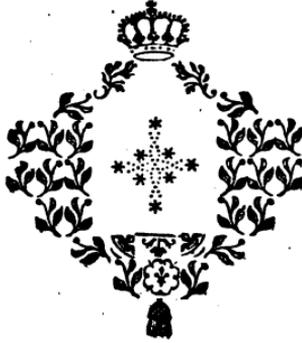
Miséricorde, s'écria Chinki! dans tout cela, je ne vois rien de juste, que la pension de l'apprentissage; car l'apprentif ne pouvant encore servir son Maître, doit payer ses leçons & la dépense qu'il lui cause. Mais à quoi employez-vous tout l'argent que vous tirez des réceptions; car je vois un nombre prodigieux de

Merciers dans cette Capitale?... *La Communauté a des dettes....* Que vous payez sans doute... *Les intérêts, oui; jamais les capitaux.* Mais si vous voyiez les belles solemnités, les belles offrandes que nous faisons à Fo, les riches présents, les belles étrennes que nous distribuons à nos Protégés, les bons festins où nous avons la bonté de convier le Récipiendaire; & comme nos Gardes & Jurés arrangent bien leurs affaires; & comme nous soutenons des procès qui valent au Corps des Lettrés qui nous défendent plus de 80000 taels par an, vous ne demanderiez pas ce que devient l'argent des réceptions.

Vous n'aurez pas du mien, éloquent Mercier, repliqua Chinki, je ne suis pas assez riche. Si du moins de toutes ces sommes qui sortent des réceptions dans tous les Commerces, dans tous les Arts & Métiers, total bien considérable, il en entroit une partie dans le trésor du Prince, pour subvenir aux besoins de

l'Etat. Mais les Communautés, de votre propre aveu, n'en paient pas même leurs dettes. Pardon, si je m'avise de critiquer, ce que tant de gens d'esprit ont arrangé. Il n'y a pas de mal, dit le Mercier, les gens de votre sorte sont sans conséquence.

Pendant ce pourparler, le petit Naru promenoit ses yeux sur le magasin de mercerie; le Mercier lui fit présent d'un couteau, & d'un peigne pour marquer sa reconnoissance au pere.



---

## C H A P I T R E   X X I V .

*Espérances détruites , aussi-tôt que conçues.*

**C**Hinki , ne favoit plus où tourner ses pas. Il alloit , il venoit , & n'imaginoit rien qui ne fût hérissé de difficultés. Un petit Marchand qui étaloit sur un Quai , lui offrit de petites quincailleries , dont la plus chere ne valoit pas un quart de tael. Gagnez-vous votre vie , lui dit Chinki , à ce chétif commerce ? Cela ne va pas mal , répondit le Marchand : il faut peut de fonds , comme vous voyez ; & on vit. Chinki pensoit à son fils ; & croyoit déjà le voir étalant sur le même Quai , affranchi de toutes les servitudes coûteuses des Communautés. Doucement , lui dit le Marchand , il a fallu me faire recevoir Mercier ; & la Communauté , par indulgence , n'a exigé que 1200 taels , somme que je n'aurois

jamais pu payer, sans la bonté charitable d'un Maître que j'avois servi. Que le Ciel confonde les Communautés, reprit Chinki, & me donne la patience dont j'ai besoin.

Comme il poursuivoit son chemin, un Crieur de vieux bonnets l'arrêta... Achez, ils font tout neufs, & je les donne pour rien... J'ai plus de bonnets chez moi, dit Chinki, que je n'en userai : mais je suis fâché pour vous que vous n'ayiez pas un meilleur Métier. Il me nourrit, & m'habille, répondit le Crieur ; n'est-ce pas beaucoup ? Ah ! si ces maudits Frippiers ne m'avoient pas fait payer 1050 taels pour le droit de crier des vieux bonnets & autre fripperie, je serois plus à mon aise. Hélas ! reprit Chinki, si avec vos 1050 taels vous étiez venu me trouver dans le vallon de Kilam, autrefois si heureux, je vous aurois établi richement. Allez, criez, vendez beaucoup, & ne vous enruez pas.

Le soleil étoit déjà couché, on allu-

moit les lanternes qui éclairaient assez mal, & qu'un Mandarin attentif à la commodité publique, projettoit avec succès de rendre plus lumineuses. Chinki regagnoit son gîte en regardant avec attendrissement le petit Naru, à qui les Communautés fermoient toutes les portes de travail & de subsistance. Une mauvaise odeur infectoit l'Hôtellerie, elle sortoit d'une fosse qu'on viduoit. Que je vous plains, dit Chinki aux Vuidangeurs, d'être condamnés à un tel Métier ! il faut bien qu'on le regarde d'un autre œil, répondirent-ils, puisque la Maîtrise nous coûte 600 taels. Mais tout est compensé dans ce monde ; l'apprentissage ne coûte rien. Chinki ne fut pas tenté d'y placer son fils.



---

## CHAPITRE XXV.

*Comment le petit Naru fut presque ouvrier  
en Lacque.*

**C**Hinki, après une nuit passée dans l'agitation, n'attendoit pas un jour plus favorable. Il désespéroit entièrement, lorsque par une espece d'inspiration, il alla trouver l'ouvrier du beau coffre de Lacque, qu'il avoit vu au Tribunal, persuadé que les talents distingués sont ordinairement plus traitables que les autres.

Tuchin, c'étoit le nom de l'Artiste, travailloit dans une enceinte privilégiée, où un essai de Talapoins Siamois avoit établi le culte de Somonakondom, dans un magnifique Pagode. Le reste du terrain, ils avoient la charité de le louer chèrement aux Marchands & aux Artistes qui vouloient éviter les vexations des Corps de Métiers.

Voilà mon fils, dit Chinki à Tuchin :

au nom de la vertu & de la science, apprenez-lui à se tirer de la misere. Toutes les Maîtrises le repoussent. Ces Maîtrises, repliqua Tuchin, fourmillent d'obstacles à l'avancement des Arts, coupent les ailes au génie; & si j'ai désiré d'être Maître, c'est qu'on veut faire comme les autres. Quand votre fils saura son Métier, il pourra gagner ici, comme dans le cœur de la Ville. Au reste, soyez le bien venu; puisque vous me donnez occasion de pratiquer le bien.... *Vertueux Tuchin, vous me ravissez : mais je n'ai que deux cents taels à vous offrir...* Je n'en veux que cent, aidez-vous des autres; & retournez en paix à votre charrie. Je me flatte qu'en peu d'années, je mettrai votre fils sur le chemin de la fortune, & en état de soulager sa famille. Je ne dois pourtant pas vous dissimuler qu'il aura néanmoins bien des persécutions à effuyer de la part des Maîtres. Jugez-en par moi-même. Ils ont décrié mes ouvrages pendant quinze ans:

Ils ont débité qu'ils n'étoient pas de durée; que mes vernis étoient dangereux pour les nerfs; & pour dernier trait, ils m'attaquent sur la Religion, comme vous l'avez entendu au Tribunal. Il a fallu toute la supériorité de mon talent, & la protection de la Reine pour ne pas succomber.

Je suis donc condamné, repliqua Chinkî, à m'en retourner comme je suis venu. Qui m'assurera que mon fils désarmera l'envie par les chefs-d'œuvre, ainsi que vous avez fait par les vôtres; & qu'il fera protégé à la Cour? Adieu, prospérez toujours; pour moi je remene Naru au vallon de Kilam. J'aime mieux qu'il y partage ma misère : je lui apprendrai peut-être à la souffrir. Ces deux hommes vertueux se quitterent la larme à l'œil.



---

## CHAPITRE XXVI.

*Comment Chinki se laisse abuser par un bon raisonnement.*

**C**Hinki ayant pris le parti de rendre son fils à l'Agriculture , ne s'occupoit plus que de l'établissement de sa fille Dinka. Sans doute, se disoit-il, on donne plus de facilité à ce sexe qui est moins compté dans les Arts, que dans les soins domestiques; & qui paroît mériter toute la faveur, lorsqu'il réunit les deux parties. Dinka étoit intéressante par ses traits, sa physionomie, & son ingénuité. Il la présenta à une Marchande de Modes, qui, pour le prix de 150 tael, s'engagea de donner à la jeune élève toute l'adresse & les graces du talent.

Je l'avois bien prévu, dit Chinki, qu'on favorisoit les filles. La mienne, dans peu d'années, verra donc la Cour & la Ville accourir à ses ouvrages, comme

on vient aux vôtres. Oui, dit la Marchande, si elle prend un mari qui lui apporte la Maîtrise pour 1800 taels. Comment ! reprit Chinki, ce n'est pas vous qui êtes Marchande de Modes, c'est votre mari ; tandis que l'on voit des veuves de Charrons, de Charpentiers, de Serruriers, rester Maître Charron, Maître Charpentier, Maître Serrurier ! C'est donner aux femmes le marteau, & l'aiguille aux hommes. Sais-je si ma fille, après son apprentissage, aura le bonheur de trouver un mari qui lui convienne, & 1800 taels. Que voulez-vous, mon pauvre homme, dit la Marchande ? tels sont nos réglemens. La Maîtrise en Modes ne peut pas résider sur la tête d'une femme. Toujours des réglemens ; repliqua Chinki, mais qui les a dressés ? .... *Ce sont les Maîtres....* Maîtres monopoleurs qui n'ont veillé qu'à empêcher le partage du travail, & à semer les approches de la Maîtrise de tous les fraix & de toutes les difficultés

ima-

imaginables. Dinka ne sera donc pas Marchande de Modes.

---

## CHAPITRE XXVII.

*Dialogue entre Chinki & une Brodeuse.*

C H I N K I.

**V**oilà des ouvrages bien agréables. Ma fille pourroit en faire autant si vous vouliez l'instruire.

L A B R O D E U S E.

Pourquoi non? Il faut que les filles s'occupent, si elles veulent être utiles & sages. Rien ne leur convient mieux que ce Métier-ci.

C H I N K I.

Il est vrai : mais avant d'entrer en convention, dites-moi, je vous prie, s'il est question de Maîtrise dans votre Art.

L A B R O D E U S E.

Sans doute. Où n'y en a-t-il pas?

F

C H I N K I.

Maudite Maîtrise! te trouverai-je partout? En jouissez-vous?

L A B R O D E U S E.

Non, car je ne suis pas mariée, cela viendra. Mais, en attendant, je travaille sous protection, c'est-à-dire, à l'abri d'un privilège que je loue d'un Maître, pour le prix annuel de 300 taels.

C H I N K I.

Maudite Maîtrise! ma fille n'aura pas ce moyen. Mais n'importe, laissons là le privilège. Quand vous l'aurez formée, ne pourra-t-elle pas travailler, non au grand jour, comme vous, mais dans l'obscurité, en se contentant de petits profits?

L A B R O D E U S E.

Qu'elle ne s'y joue pas. Je fais ce qu'il m'en a coûté, moi qui vous parle. J'étois espionnée: un Garde est venu avec un Mandarin de police; confiscation de

mes ouvrages & amende exorbitante. Enfin j'ai plus perdu en un jour, que je n'avois gagné en fix ans.

C H I N K I.

Maudite Maîtrise! Mais dans les Arts analogues à votre sexe, n'en est-il point qui soit exempt de toutes ces entraves? par exemple les éventails, les rubans, la plumasserie; que fais-je? les fleurs artificielles.

L A B R O D E U S E.

Mon cher homme, vous trouverez par-tout les mêmes difficultés. Il faudra que votre fille se résolve, ou à louer un privilege, ou à l'achat de la Maîtrise, pour la mettre sur la tête de son mari, qui peut-être n'entendra rien dans le Métier.

C H I N K I.

Maudite Maîtrise! Que deviendra ma fille? La pauvre enfant partageoit les inquiétudes de son pere, en sentant vivement les siennes.

F ij

## CHAPITRE XXVIII.

*Le Bouquet.*

UNE fille de même âge que Dinka , couroit les rues , en portant une corbeille de fleurs. Prenez ce bouquet , lui dit-elle , & parez-en votre sein. Vous en ferez encore plus jolie. Que vous êtes honnête , dit Chinki ! tout le monde ne l'est pas tant dans cette Ville. Il la remercia , & s'en alloit : doucement , dit-elle , & l'argent ! Pardon , reprit Chinki , je ne favois pas que vous vendiez vos fleurs. Je n'en ai jamais vu vendre dans le vallon de Kilam. C'est donc un petit commerce que vous faites ? vous l'avez dit , répondit-elle , j'achete tous les matins des fleurs pour un quart de tael ; & à la fin du jour , cela me rend un tael , & quelquefois deux. J'ai pensé être ruinée le premier mois. Une Jurée de la Communauté , femme plus barbare que

les Tunquinoises , fans pitié pour les pauvres filles , est venue m'arracher ma corbeille , & me menacer de la prison , si je n'achetois un privilege ; & à quel prix ? Vous ne le croirez pas : 600 taels pour le commerce d'un quart de tael par jour. Heureusement qu'un Mandarin de la police des Métiers , m'a prise sous sa protection ; & j'ai un vrai plaisir à braver les méchantes Jurées : encore m'a-t-on marqué , malgré cette protection , le quartier de la Ville où je puis vendre. Tout autre m'est interdit.

Hélas ! dit Chinki , je n'ai pas 600 taels pour établir ma fille ; & elle ne sera pas assez heureuse pour trouver un Protecteur , comme vous avez fait. Pourquoi non ? repliqua la petite Fleuriste. Elle a une figure qui lui portera bonheur.



---

## CH A P I T R E XXIX.

*Comment Chinki réussit enfin à placer ses deux enfants.*

**L**A Fable de Pandore, connue de toutes les Nations, dit que l'espérance est au fond de la boîte; elle a raison. Une femme d'un âge très-mûr, qui vendoit de petites pieces de pâtisserie, qu'on appelle en Europe *le plaisir & le croquet*, avoit entendu la conversation de Chinki avec la petite Fleuriste. Bon papa, lui dit-elle, vous voilà bien embarrassé! mon petit commerce est plus fructueux que celui des fleurs. Il est de toute saison. Donnez-moi votre fille. Je ne vous demande rien. On aime à acheter de la jeunesse. Elle doublera mes profits, & quand il en fera temps, je lui acheterai un privilege. Tant que j'ai été jeune & assez jolie, je n'en vendois qu'en contrebande, & en me cachant des pain-d'Epiciers. Je

me tirois d'affaire fans privilege. Maintenant avec le privilege mon commerce languit , les vieilles femmes ne font pas heureufes. Allons , fuivez-moi. Elle les mena dans un réduit affez commode...: Voilà le lit de votre fille , qui fera déformais la mienne. Voilà le panier de plaisir & de croquet. Il fera bien enjollivé , pour commencer demain.

Chinki voulut voir fa fille en exercice. C'étoit un jour de Fête. Il fuivoit de loin dans une promenade publique ; où des farceurs de toute efpece amufoit le peuple & le beau monde. Les graces naïves de la débutante , fa parure champêtre , fon air d'innocence , fpeftacle fi rare dans une grande Ville ; fon embarras même attiroient l'acheteur. Le panier fut bientôt vuide ; & la vieille rempliffoit fa bourfe. Elle quitta fa place , en difant : courage ! ma fille , tout ira bien. Vous êtes vraiment fa mere , reprit Chinki : voilà donc enfin un de mes enfans dans un Métier. Je remenerai l'autre à mon

travail. Le *Tyen* n'abandonne personne, quand on ne s'abandonne pas.

Vous parlez d'un autre enfant, dit la vieille, où est-il? Amenez-le, nous souperons en famille. A peine l'eut-elle vu & questionné, que lui trouvant de la physionomie & de l'ouverture d'esprit, ce seroit dommage, dit-elle, de n'en pas faire quelque chose. Je le placeraï aussi. Dans un Métier sans doute, repliqua Chinki... Non dans le service. J'ai des amis dans une grande maison. Il servira d'abord les domestiques, & fait-on jusqu'où il montera? Nous voyons tous les jours des fortunes dans ce chemin.

Mon fils, domestique! s'écria le pere, & dans le plus bas degré de la servitude! je croyois déjà l'abaisser en l'arrachant à la noble liberté de l'Agriculture, pour le livrer à un Métier. Non, je ne puis y consentir. La vieille se mit à rire.... Homme simple, sachez qu'on fait plus de cas ici du dernier degré de la domesticité que de la très-noble Agri-

culture ; & enfin la premiere Loi est de subsister. Ce mot réveilla dans Chinki toutes les idées de la misere ; & il se laissa persuader. Naru fut installé deux jours après dans son poste ; & le pere ne pensa plus qu'à son retour.

---

## C H A P I T R E   X X X .

*Quels furent les Métiers où les autres enfants de Chinki se placèrent.*

**L**E retour de Chinki ne fut pas un plaisir pur pour ses épouses. Elles pleuroient les deux enfants qu'elles ne voyoient plus , comme si elles n'en avoient pas eu d'autres. Les freres & les sœurs s'attendrissoient de même. Ces larmes de tendresse coulerent pour la derniere fois. Les pleurs qu'on versa dans la suite, furent arrachés par le besoin & le désespoir. Plus Chinki travailloit , plus il se convainquoit qu'il ne pouvoit fournir au nécessaire de vingt-

deux enfants , qui , en grandissant , exigeoient plus de dépenses. C'étoit de la part des deux meres, de la mélancolie, de l'humeur , des reproches , des querelles ; & de la part des enfants , des demandes continuelles qu'on ne pouvoit satisfaire. La misere trouble toutes les familles , aigrit tous les caracteres. Elle chassa tous les enfants , les uns plutôt , les autres plus tard , de la maison paternelle & de l'Agriculture , pour embrasser des métiers qui ne demandent ni formalités , ni fraix , ni qualité , ni Maîtrise. L'un apprit à contrefaire les signatures , l'autre la monnoie du Prince ; celui-ci , à dominer le hazard dans les jeux défendus ; celui-là , à mettre à contribution les passants sur les grands chemins ; un autre devint très-habile dans l'art des poisons. Naru , pour se tirer de la servitude , en brusquant la fortune , assassina son maître. Tous périrent dans les supplices.

## C H A P I T R E   X X X I .

*Ce qui advint aux filles.*

**D**Inka n'avoit pas suivi long-temps son petit commerce. Un jeune Mandarin l'avoit enlevée pour la mettre dans l'abondance & le luxe. La vieille qui l'avoit adoptée, en porta des plaintes. On ne fit qu'en rire. Dinka en rit aussi. Elle attira ses sœurs dans la Ville Royale, les unes après les autres. Quatre trouverent également des ravisseurs. Tant que la fraîcheur de l'âge anima leurs traits, elles s'applaudissoient, sans penser à l'avenir. Mais quand le temps commença ses ravages, délaissées alors, elles furent obligées de chercher leur subsistance dans un libertinage vague, qui les mena bientôt dans une maison de force, où elles s'éteignirent consumées par le crime. Dinka ne survécut quelque temps, que

pour sentir avec plus d'amertume toute l'horreur de son sort.

La cadette de toutes mérita seule quelque pitié. Arrivée la dernière dans la capitale, sa vertu toute neuve s'étoit effarouchée de la conduite de ses sœurs. Elle avoit préféré la servitude, chez une grande Dame. Une robe que l'usage du service lui auroit bientôt abandonnée, la tenta, pour en revêtir la malheureuse Dinka, qui vivoit des aumônes publiques. Le larcin fut reconnu. La grande Dame qui avoit obtenu la grace d'un assassin de qualité, étoit inexorable pour le vol domestique. La petite criminelle, comme cela arrive ordinairement, périt par la corde. Dinka demandoit la mort qu'elle ne put obtenir. Elle expira de douleur, en se jettant sur le cadavre de sa sœur.



---

## CHAPITRE XXXII.

*Comment Chinki devint Auteur par indignation. Sa fin & celle de ses épouses.*

**P**endant tous ces désastres que Chinki ignoroit dans le vallon de Kilam, la langueur de l'Agriculture, & les réglemens bizarres des métiers, se représentoient souvent à son esprit. Un matin qu'il étoit désoccupé, il prit la plume & peignit en traits énergiques les maux qui couloient de ces deux sources. Content de lui-même, comme sont assez ordinairement les Auteurs, il voulut l'être davantage. A quoi servent, dit-il, les lumières d'un particulier, si elles n'éclairerent pas le Public? Mais comment faire? Je retournerai dans la Ville Royale, & je publierai mes réflexions : aussi-bien j'aurai la consolation, en même-temps, de revoir mes enfans. Hélas! que font-ils à présent? Ne souffrent-ils point la mi-

fere qu'ils ont voulu éviter? Ne leur est-il point arrivé de malheur? N'ont-ils point oublié leurs parents & la vertu?

Il se mit en chemin , arriva & publia son ouvrage dont la lecture causa une fermentation à laquelle il ne s'étoit point attendu. Toutes les Maîtrises, tous les Membres du Tribunal des Arts crièrent, que c'étoit un libelle contre la terre & le Ciel; qu'il falloit le flétrir, & punir sévèrement l'Auteur.

Le confiant Chinki n'avoit pas encore eu occasion d'apprendre , qu'on avoit grand tort avec bien des gens, quand on s'avisoit d'avoir raison. Il fut cherché, aisément découvert; car il ne se cachoit pas, & emprisonné. On travailloit à instruire son procès. Un Mandarin à qui tant de chaleur étoit suspecte, & éclairé par l'ouvrage même , en fit le rapport au Roi; il y joignit l'Histoire tragique de la famille de l'accusé. Le Roi voulut voir le malheureux pere. Il étendit sur lui sa main protectrice. Il tâcha de verser

dans son ame le baume de la compassion. Il l'éleva au degré de Mandarin honoraire, dont il lui fit prendre l'habit; & il ordonna qu'il seroit entretenu, lui & ses deux épouses, dans la Ville Royale, des fonds publics.

Les Rois ne sont pas assez puissants pour rappeler à la joie les cœurs abymés dans l'amertume. Chinki trop instruit de la terrible catastrophe de sa famille, ne put se résoudre à vivre dans une Ville qui en avoit été le théâtre. Il reprit pour la dernière fois le chemin de Kilam, où les bontés du Prince le suivirent. Mais son ame étoit flétrie. Le dégoût de la vie, ce poison lent qui en attaque tous les principes, s'empara de lui & de ses épouses. Tous trois insensibles à tout, excepté aux funestes images qui les poursuivoient, ne tarderent pas à s'en délivrer dans le sommeil du tombeau.

Ainsi périt cette famille infortunée, qui depuis huit siècles s'étoit perpétuée sur le même champ dans le travail, l'aïssance & la vertu.

## C H A P I T R E XXIII.

*Ce qui arriva ensuite dans le Royaume.*

LE Roi considéra que la difficulté de vivre par la charrue ou par l'industrie avoit causé la perte d'une famille précieuse à l'Etat ; & que les mêmes causes annonçoient généralement les mêmes effets. Alors ne s'en rapportant plus qu'à sa haute sagesse, & aux lumières bienfaisantes du Mandarin qui présidoit aux Finances, il sentit que le premier besoin de l'Etat, étoit que tout le monde pût vivre. Il en vit nettement les moyens dans l'Agriculture, les Arts & le Commerce.

Le Tribut *en nature* sur les terres, & *en argent* sur les consommations dans les grandes Villes seulement, fut rappelé dans l'administration. Le luxe seul fut imposé pour les besoins extraordinaires de l'Etat.

Tous

Tous les biens communs à tous, tels que la Mer, les fleuves & tout ce qu'ils contiennent, la pêche, la chasse furent rendus à tous, par la Loi du Prince & de la nature.

Les Territoires ne reconnurent plus d'autres Seigneurs que le Roi, & d'autre Justice que la Justice Royale : on conserva seulement des noms de terre, des titres qui n'emportoient aucuns droits Seigneuriaux. En tout la propriété, la sûreté & la liberté personnelle redevinrent sacrées comme auparavant.

Quant aux Arts & Métiers, sources du commerce, toutes les Maîtrises furent supprimées : il n'y eut plus de Maîtres que les bons ouvriers. On laissa au Public le soin de corriger les autres, en rejetant leurs ouvrages. Toutes les formalités, les longueurs, la perte du temps, les vexations intéressées d'apprentissage & de compagnonnage disparurent.

On ne distingua plus, pour exercer un Art, le sujet sans *qualité*, de celui qui a

G

*qualité* : le fils de Maître, du fils à Maître : l'enfant de la Ville, de celui des champs : l'étranger, du National. On exempta même l'étranger du droit d'Aubaine; droit barbare qui déshonorait une Nation policée. On ne discerna plus la secte de Fo de celle de Somonacondom, relativement à l'industrie. Le Banian partagea aussi la même protection; & quiconque voulut apporter des talents & des richesses dans le Royaume, fut naturalisé.

On supprima les chef-d'œuvres comme superflus dans les Arts purement mécaniques, & même onéreux, puisque les Communautés ne les exigeoient plus, pourvu qu'on les rachetât.

On établit la plus grande liberté dans les Manufactures.

On proscrivit toute amende & confiscation, parce que la marchandise se vend toujours à raison de sa qualité. On obligea seulement le fabriquant à tisser sur le bout de chaque pièce qu'il met en vente, son nom & sa demeure. Le sceau

de l'ouvrier fert à l'accréditer, s'il fait bien; & à le décréditer, s'il fait mal.

La Loi punissoit seulement l'ouvrier qui usurpoit le nom d'un autre; larcin qui méritoit un châtiment rigoureux.

Enfin toutes les Communautés, corporations ou jurandes, furent changées en simples associations, en forme de recensement, sans bleffer en aucune façon la liberté la plus entiere.

Il n'y eut qu'une légère différence entre l'ancienne institution qui avoit fait fleurir tous les Arts, & celle-ci, parce que la position actuelle l'exigeoit. Les Communautés dans le systême pervers qu'on venoit de suivre, avoient contracté des dettes qui devenoient éternelles. Il étoit juste de les acquitter.

La Loi ordonna que tout aspirant qui voudroit exercer, ne le pourroit que sur un brevet qui lui seroit expédié, en payant au Prince un droit modique, fixé au dixieme de ce qu'il en coûtoit auparavant, pour l'admission aux Maîtrises;

& ce droit modique fut destiné à éteindre les dettes des Communautés, à rédimmer des péages & d'autres droits onéreux au commerce, à creuser des canaux, & à soutenir des manufactures, ou des Négociants malheureux prêts à tomber.

C'est ainsi que tout reprit vigueur; Agriculture, Arts & Commerce. Le Roi jouit long-temps de la prospérité publique, & des bénédictions de son Peuple, digne d'être cité parmi les grands Princes. Et dans tout le Royaume on savoit par cœur l'Histoire déplorable de Chinki.

*F I N.*







